



## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-728 RELATIF À LA CONSERVATION  
DES LACS DE LA MINERVE ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, le projet de règlement numéro 2024-728 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations.

Le but de ce règlement est de mettre à jour la réglementation relative à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement numéro 720 sur le même sujet. La principale modification apportée étant le retour de l'obligation de lavage pour les embarcations non motorisées, sans toutefois exiger ni vignette ni certificat de lavage.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 5 mars 2024.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 mars 2024, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 mars 2024.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière